



## Médecine du travail employée cesu

Par **Nelly51100**, le **16/05/2021** à **14:17**

Bonjour, employée Cesu 4 de mes 8 employeurs m ont inscrite à la médecine du travail. Quelles conséquences pour moi financières par rapport au 4 employeurs qui ne m m'ont pas inscrite en cas d inaptitude vue que mon état de santé se dégrade....? (.cela dit je suis inscrite depuis peu par 4 employeurs (2mois )avec de 10 à 15 ans de services et jamais de visite médicale passée)

Par **P.M.**, le **16/05/2021** à **15:41**

Bonjour,

Tous vos employeurs devraient adhérer à la Médecine du Travail suivant l'[Accord-cadre interbranches du 24 novembre 2016 relatif aux règles d'organisation et au choix du service de santé au travail, au suivi individuel et collectif et à la prévention de l'altération de la santé des travailleurs en annexe de la Convention collective nationale des salariés du particulier employeur...](#)

Si vous êtes déclarée inapte par le Médecin du Travail cette décision s'impose à tous les employeurs (art. 5.2.2)...

Par **pitoche**, le **09/11/2021** à **18:11**

Bonjour, je suis employée en Cesu par huit employeurs, je dois prendre rdv à la médecine de travail pour monter un dossier de maladie professionnelle mais aucun de mes employeurs ne sont inscrits pour les visites médicales me concernant. Je voudrais savoir si vous pouvez me renseigner?

Cordialement.

Par **P.M.**, le **09/11/2021** à **18:33**

Bonjour,

Ce n'est normalement pas le Médecin du Travail votre interlocuteur pour une déclaration de maladie professionnelle mais le médecin traitant même s'il est anormal que vos employeurs ne soient pas inscrits à un centre de médecine du travail...

Par **pitoche**, le **09/11/2021 à 20:13**

Merci pour votre réponse. Car je dois me faire opérer de la main, mais sans couverture de maladie professionnelle je ne peux pas me le permettre au niveau financier. Je vais voir avec mes employeurs et prendre rdv avec mon médecin traitant.

Par **Cc49r**, le **20/10/2023 à 17:55**

Bonjour, Je suis actuellement en arrêt de travail depuis le 7 novembre 2022, j'ai un employeur en CESU puis j'ai eu un autre employeur de l'école privée qui depuis m'a fait une rupture conventionnelle, le problème, c'est que je dois voir le médecin du travail mais pas moyen d'en avoir un à cause du CESU, Je ne sais plus comment faire pour la suite de mon dossier de maladie professionnelle

Par **P.M.**, le **20/10/2023 à 18:16**

Bonjour,

Comme déjà dit, ce n'est pas le Médecin du Travail qui intervient principalement pour une maladie professionnelle mais le médecin traitant...

Votre employeur CESU devrait quand même adhérer à la Médecine du Travail...